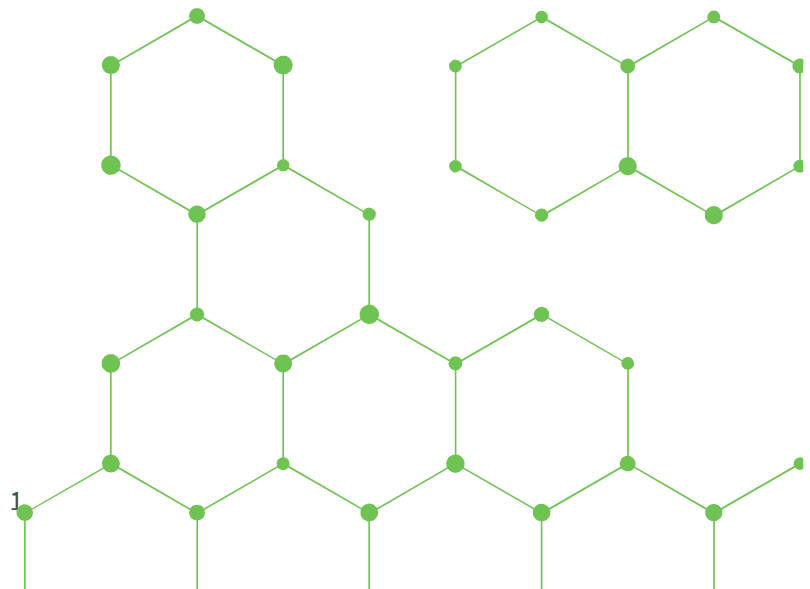


RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

au 30 juin 2024



SOMMAIRE

1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE NFL BIOSCIENCES.....	3
1.1. Des étapes clés franchies dans le développement de NFL-101, candidat médicament pour le sevrage tabagique, préparation de la Phase 3 en cours	3
1.2. Avancées dans le co-développement de NFL-301, candidat médicament pour réduire la consommation d'alcool	4
1.3. Horizon de trésorerie disponible jusqu'au 3ème trimestre 2025, avec 3 millions d'euros levés par voie d'augmentation de capital en avril	4
1.4. Stratégie de partenariats	5
2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS SEMESTRIELS DE NFL BIOSCIENCES.....	5
3. NFL BIOSCIENCES : PERSPECTIVES 2024	6
4. COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024	7
5. RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	23

1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE NFL BIOSCIENCES

1.1. Des étapes clés franchies dans le développement de NFL-101, candidat médicament pour le sevrage tabagique, préparation de la Phase 3 en cours

NFL-101 est un extrait de tabac dépourvu de nicotine dérivant d'un traitement sous-cutané de désensibilisation contre les allergies au tabac chez les travailleurs des manufactures de tabac. NFL-101 a déjà été testé dans deux études cliniques : une étude de phase 1, CESTO, a confirmé l'innocuité et une étude de phase 2a, PRECESTO, la capacité à réduire significativement la satisfaction procurée par les cigarettes chez des fumeurs ne souhaitant pas arrêter. Au 1^{er} semestre 2024, NFL Biosciences a franchi avec succès des étapes clés dans le développement de NFL 101 :

Succès de l'étude avec le CEA sur le mécanisme d'action de NFL-101

En janvier 2024¹, NFL Biosciences et le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA) ont présenté les résultats de leur étude sur la recherche du mécanisme d'action de NFL-101 sur un modèle animal.

Cette étude a mis en avant un mécanisme d'action disruptif démontrant :

- la capacité de NFL-101 à réduire l'envie irrésistible de fumer ('craving') par la restauration de l'activité cérébrale normale de la région du cerveau associée à cette envie ;
- une action ciblée et spécifique, qui ne modifie pas l'activation cérébrale des souris non exposées au tabac.

Les résultats suggèrent une communication entre le système immunitaire et le système nerveux central, mode d'action différent de ceux des médicaments de sevrage tabagique actuels qui ciblent directement les récepteurs nicotiques.

Ces observations représentent une avancée majeure pour NFL-101. L'action sur le « craving » est encourageante, ce mécanisme étant reconnu comme l'enjeu majeur de la lutte médicamenteuse contre le tabagisme.

Les résultats ont notamment été présentés en juin au congrès de l'Albatros, l'un des plus importants événements annuels dans le traitement de l'addictologie en France. Ils ont fait l'objet d'une publication dans ACS Chemical Neuroscience, une revue scientifique internationale mensuelle à comité de lecture classée parmi les 7% des journaux scientifiques les plus cités qui dépend de l'American Chemical Society. L'article scientifique intitulé "*Brain glucose metabolism as a readout of the CNS impact of cigarette smoke exposure, withdrawal, and the effects of NFL-101, as an immune-based drug candidate for smoking cessation therapy*"² est co-signé par des scientifiques du CEA, CNRS, Inserm, BioMaps, Université Paris-Saclay (91401 Orsay), de l'Université Paris Cité, INSERM, PARCC, (75015, Paris), du département d'immunologie, APHP, Hôpital Européen Georges Pompidou (HEGP), Hôpital Necker (Paris, France) et par NFL Biosciences.

CESTO II, étude de Phase 2 démontre une efficacité comparable à celle de Champix®, sans ses effets secondaires

Initiée en décembre 2021, CESTO II est une étude clinique de phase 2 multicentrique, randomisée, en double aveugle, comprenant trois bras (dose 1, dose 2 et placebo), menée sur 318 fumeurs (106 par bras) souhaitant arrêter de fumer. L'étude a été conduite dans 9 centres cliniques en France avec une période de 12 mois de suivi : les Centres d'Investigation Clinique (CIC) de Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Lorient, Marseille, Montpellier, Poitiers et Rennes, ainsi que l'institut de recherche Eurofins-Optimed (Grenoble).

Les résultats de l'étude CESTO II, publiés le 15 juillet 2024³, ont confirmé le potentiel de NFL-101 comme traitement de sevrage tabagique et ouvert la voie pour le passage en Phase 3. CESTO II a mis en évidence un effet se comparant favorablement aux traitements actuels avec une efficacité de NFL-101 dépassant celle des substituts nicotiques et se comparant à celle de Champix®, traitement aux effets secondaires lourds, qui requiert deux prises quotidiennes pendant douze semaines, contre 2 administrations pour NFL-101.

(1) Cf. [communiqué de presse du 30 janvier 2024](#)

(2) Traduction : « Le métabolisme du glucose dans le cerveau comme indicateur de l'impact sur le SNC de l'exposition à la fumée de cigarette, du sevrage et des effets de NFL-101, candidat médicament d'immunothérapie pour le traitement du sevrage tabagique »

(3) Cf. [communiqué de presse du 15 juillet 2024](#)

De plus, NFL-101 a confirmé son excellent profil de sécurité : les deux doses de NFL-101 ont été très bien tolérées avec aucun événement indésirable grave et, dans moins de 10% des cas, des effets indésirables passagers, d'intensités légères ou modérées.

Enfin, en démontrant une taille d'effet cliniquement pertinente, CESTO II a également permis de sélectionner la dose optimale, ce qui est l'enjeu principal d'une étude de phase 2, et ce malgré le fait qu'un centre clinique, doté d'une unité de tabacologie, ait contribué à fortement augmenter l'effet placebo. Le doublement de la dose (dose 2) n'a pas apporté d'efficacité supplémentaire, confirmant ainsi que la dose 1 pressentie est justifiée.

Ainsi, les objectifs fondamentaux d'une étude de Phase II, à savoir : la mise en évidence d'un effet se comparant favorablement aux traitements actuels, la confirmation de l'excellent profil de sécurité, et la confirmation de la dose sont atteints et permettent de préparer le passage en étude clinique de Phase 3, ultime étape avant la demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Des résultats complémentaires seront communiqués en octobre et les résultats complets seront soumis pour publication dans une revue internationale à comité de lecture et présentés lors de congrès scientifiques.

Préparation de l'entrée en Phase 3

Le développement du programme de fabrication des lots de Phase 3, représentatifs des futurs lots commerciaux, a été initié en début d'année 2024 et accéléré dans la lignée des résultats de CESTO II.

NFL Biosciences entend avoir la maîtrise du processus de fabrication et d'industrialisation de NFL-101, de l'approvisionnement en matières premières à la mobilisation des partenaires industriels (CDMO), pour assurer un déroulement optimal de la Phase 3, dans un délai plus rapide. Une optimisation de la fabrication de NFL-101 est également en cours. La maîtrise de ce processus industriel complexe et l'accélération induite vers la Phase 3 représentent des atouts considérables pour valoriser le projet NFL-101 dans les meilleures conditions dans le cadre d'accord(s) de licence(s).

1.2. Avancées dans le co-développement de NFL-301, candidat médicament pour réduire la consommation d'alcool

NFL-301 fait l'objet d'un accord de co-développement, mis en place début 2022, avec Athena Pharmaceutiques, un acteur français leader de la mise au point et de la production de médicaments par voie orale, pour développer une forme à libération prolongée d'extrait de la plante de kudzu se présentant sous la forme de microgranules. L'ambition de NFL Biosciences est de développer le premier médicament par voie orale à base d'extraits de kudzu destiné à lutter contre la consommation excessive d'alcool. NFL-301 fait l'objet d'une première demande de brevet, déposée en juillet 2023 aux États-Unis.

Mi-décembre 2023, NFL Biosciences a déposé une demande de pre-IND auprès de la FDA aux États-Unis. L'objectif est de formaliser le programme de développement du NFL-301 en couvrant les méthodes de fabrication, de contrôle qualité, les données précliniques et les essais cliniques.

Le retour de la FDA à ce sujet est intervenu en mai 2024. À la suite de la réunion qui a regroupé 17 experts de la FDA et du rapport de la FDA, NFL Biosciences va progressivement mettre en œuvre le plan de développement de NFL-301, conformément aux attentes de la FDA. Pour bénéficier du statut de candidat médicament botanique, l'extrait de Kudzu à partir duquel est développé NFL-301 devra respecter les directives pour le développement de candidat médicament botanique⁴. La formulation retenue devra être présentée à la FDA avant la demande d'autorisation d'étude clinique. Ce statut permet d'alléger considérablement le programme préclinique, notamment avant la phase 1.

Avec cette deuxième indication, ciblée sur un sujet de santé publique de grande ampleur : la consommation excessive d'alcool, NFL Biosciences réaffirme sa volonté d'apporter de nouvelles solutions thérapeutiques, naturelles, plus sûres et plus efficaces pour le traitement des dépendances et des addictions.

1.3. Horizon de trésorerie disponible jusqu'au 3ème trimestre 2025, avec 3 millions d'euros levés par voie d'augmentation de capital en avril

En avril 2024, NFL Biosciences a réalisé avec succès une levée de fonds de 3 089 175,75 euros par voie d'augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une part d'investisseurs professionnels à hauteur de 2,5 M€, et d'autre part des investisseurs particuliers via la

(4) <https://www.fda.gov/regulatory-information/search-fda-guidance-documents/botanical-drug-development-guidance-industry>

plateforme PrimaryBid à hauteur de 0,6 M€. NFL Biosciences a ainsi repoussé son horizon de trésorerie au 3^{ème} trimestre 2025. NFL Biosciences continue par ailleurs de solliciter des solutions de financement non dilutives auprès des institutions françaises et européennes.

Les fonds sont alloués à 65% à l'anticipation des besoins de la Phase 3 de NFL-101 pour mettre en place un accord de licence dans les meilleures conditions, à 20% à la formalisation du plan de développement de NFL-301 et à 15% au fonctionnement courant de NFL Biosciences.

L'Opération a été mise en œuvre et réalisée en vertu des 10^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 27 juin 2023 (l'« Assemblée Générale ») à un prix de 2,05 euros par action, représentant une décote de 21,67% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action NFL Biosciences des 5 dernières séances de bourse (soit du 4 au 10 avril 2024) égal à 2,6171 euros et de 20,23% par rapport au cours de clôture de l'action NFL Biosciences le jeudi 11 avril 2024 qui est de 2,57 euros.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth Paris sous le même code ISIN (FR0014003XT0) sont intervenus le 16 avril 2024. Dans le cadre de l'opération, NFL Biosciences a également pris l'engagement de ne pas procéder à une augmentation de capital par voie d'actions nouvelles pendant une période de 6 mois à compter de la réalisation de l'Opération sans l'accord préalable d'Invest Securities.

À l'issue de l'Opération, le capital social de NFL Biosciences a été porté à 288 410,52 euros, divisé en 9 613 684 actions ordinaires de 0,03 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

1.4. Stratégie de partenariats

NFL Biosciences continue l'identification de partenaires pharmaceutiques ayant un intérêt dans le domaine de l'addiction pour les prochaines étapes du développement de NFL-101.

Les résultats positifs annoncés au cours de l'année ont conduit NFL Biosciences à reprendre les discussions déjà en cours et à identifier de nouveaux partenaires potentiels.

Concernant le partenariat en Inde avec THEMIS PHARMACEUTICALS, NFL Biosciences fait le constat que les activités n'avancent pas au rythme escompté. Dans ce contexte, NFL Biosciences va mettre un terme à ce partenariat et chercher à inclure l'Inde dans un partenariat plus large.

2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS SEMESTRIELS DE NFL BIOSCIENCES

Les comptes semestriels 2024 (6 mois, période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024), établis conformément aux normes comptables françaises, ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 septembre 2024. Ils ont fait l'objet d'une revue limitée par le commissaire aux comptes.

Comptes sociaux en euros	30 juin 2024 ⁽²⁾ (6 mois)	30 juin 2023 ⁽²⁾ (6 mois)	31 déc. 2023 ⁽¹⁾ (12 mois)
Chiffre d'affaires net		-	-
Total des produits d'exploitation	40	94 777	200 011
Résultat d'exploitation	(896 065)	(2 382 387)	(4 230 422)
Résultat financier	42 779	71 388	118 554
Résultat exceptionnel	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(121 777)	(200 349)	(366 393)
Résultat net comptable	(731 509)	(2 110 650)	(3 745 476)
Capitaux propres	2 288 261	1 907 772	349 945
Avances conditionnées	1 190 000	1 208 977	1 190 977
Immobilisations incorporelles (brevets)	163 813	122 785	141 041
Dettes	1 530 916	2 461 532	2 429 706
- dont dettes financières	53 356	72 727	62 174
- dont dettes d'exploitation	1 477 560	2 283 580	2 367 532

- dont produits constatés d'avance		105 225	
Disponibilités	3 546 153	3 359 459	2 338 044
Total du bilan	5 009 176	5 578 281	3 970 628

(1) Comptes audités et certifiés

(2) Comptes ayant fait l'objet d'une revue limitée par les Commissaires aux comptes

NFL Biosciences est toujours en phase d'essais cliniques et n'a donc pas réalisé de chiffre d'affaires sur les trois exercices écoulés. La Société a comptabilisé des produits d'exploitation non significatifs au 30 juin 2024 contre 94 K€ au 30 juin 2023, qui correspondaient à une subvention d'exploitation reçue de Bpifrance pour le programme PRECESTO au 1^{er} semestre 2023 (sur un total de 200 K€ comptabilisés sur l'exercice 2023).

Le résultat d'exploitation s'élève à (0,9) M€ au 30 juin 2024 contre (2,4) M€ au 30 juin 2023, les dépenses d'exploitation concernent les programmes engagés par la Société sur le semestre à savoir l'étude sur le mécanisme d'action avec le CEA et à la finalisation de l'étude CESTO II.

Le résultat financier positif de 43 K€ est issu principalement des placements des excédents de trésorerie effectué sur le semestre.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) évalué sur les dépenses du semestre s'élève à 193 K€ au 30 juin 2024. Le Crédit Impôt Recherche demandé en 2023 à hauteur de 373 K€ a été remboursé pour 298 K€. Le reliquat de 75 K€ fait l'objet de discussion sur la période à retenir. Par mesure de prudence, ce montant a été neutralisé et vient donc diminuer le montant du semestre.

Il ressort de ces opérations un résultat net de la période de (0,7) M€ contre (2,1) M€ au 1^{er} semestre 2023.

Au 30 juin 2024, les capitaux propres de la société s'élèvent à 2,3 M€ et la trésorerie disponible est de 3,5 M€, principalement en lien avec l'augmentation de capital réalisée en avril 2024 pour 3 M€. NFL Biosciences a 53 K€ de dettes financières correspondant au Prêt Garanti par l'État souscrit en décembre 2020 dans le cadre des mesures de soutien déployées pendant la crise sanitaire. Le remboursement de la première échéance est intervenu en décembre 2022. Le remboursement de la dernière échéance interviendra en novembre 2026. Les avances remboursables s'élèvent à 1,2 M€ au 30 juin 2024. Elles correspondent aux deux aides Bpifrance octroyées les précédents exercices. Sur l'avance remboursable en lien avec CESTO II, il reste 450 K€ à recevoir par la Société. Le remboursement commencera au 4^{ème} trimestre 2025.

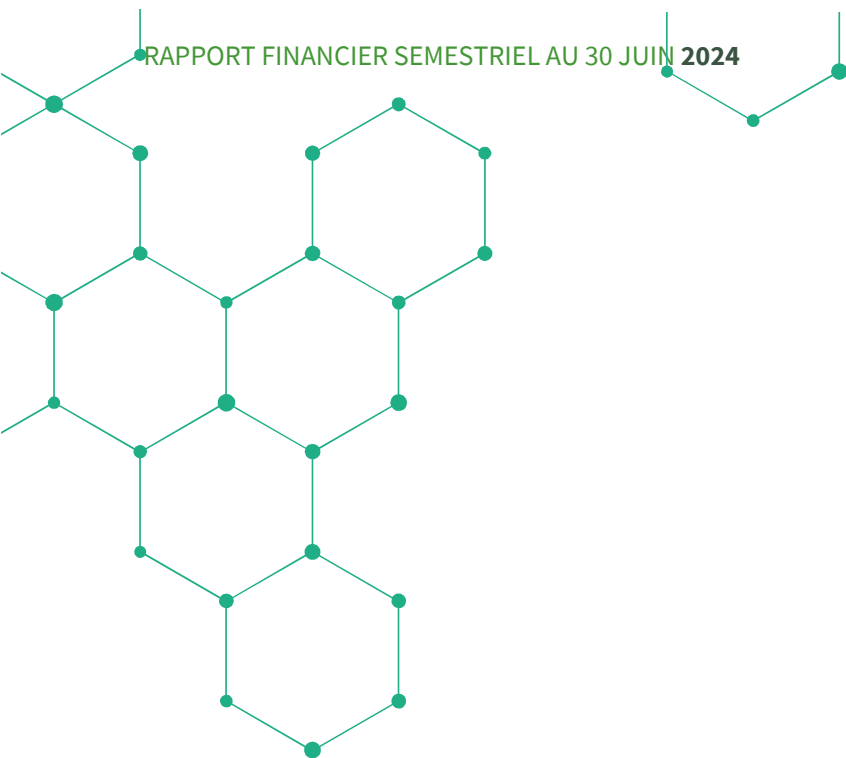
3. NFL BIOSCIENCES : PERSPECTIVES 2024

NFL Biosciences a franchi avec succès des étapes majeures dans le développement son candidat médicament NFL-101 pour le sevrage tabagique et a posé les bases du développement de son deuxième candidat médicament NFL-301 pour réduire la consommation excessive d'alcool. Au 2^{ème} semestre, des discussions avec des partenaires potentiels se poursuivent et les étapes préparatoires pour mieux valoriser l'étude de Phase 3 de NFL-101 sont en cours.

Pour 2024, la Société continue de poursuivre trois axes stratégiques complémentaires :

- La préparation de l'étude clinique de phase 3 sur NFL-101, préalable à une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM), dans le respect de la feuille de route du développement du produit.
- Les discussions avec des partenaires potentiels en Europe, aux États-Unis et en Asie.
- L'avancement du plan de développement de NFL-301, le candidat médicament relatif à la diminution de la consommation excessive d'alcool.

NFL Biosciences possède un horizon de trésorerie jusqu'au 3^{ème} trimestre 2025 et continue de s'appuyer sur une organisation aux coûts fixes limités. Pour poursuivre le développement de NFL-101 et initier celui de NFL-301, NFL Biosciences pourra se doter de financements complémentaires qui pourront provenir, indépendamment ou concomitamment (1) de financements non dilutifs, (2) de partenariat avec des sociétés pharmaceutiques, et (3) d'augmentations de capital.



4. COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/06/2024			30/06/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	686 625	522 812	163 813	122 785
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	157 313	36 576	120 737	
	Autres immobilisations corporelles	7 035	4 527	2 509	1 544
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		850 973	563 914	287 059	124 329
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	929 448		929 448	1 166 590	
Capital souscrit appelé, non versé				500 000	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000		200 000	200 000	
DISPONIBILITES	3 546 153		3 546 153	3 359 459	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	46 516		46 516	227 902
	TOTAL (III)	4 722 118		4 722 118	5 453 951
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		5 573 091	563 914	5 009 176	5 578 281

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

		30/06/2024	30/06/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	291 164	228 203
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 728 605	7 211 946
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		(3 421 728)
	Résultat de l'exercice	(731 509)	(2 110 650)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	2 288 261	1 907 772
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	1 190 000	1 208 977
	Total des autres fonds propres	1 190 000	1 208 977
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	53 356	72 727
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 365 076	2 210 827
	Dettes fiscales et sociales	100 559	72 753
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	11 925		
Produits constatés d'avance (1)		105 225	
	Total des dettes	1 530 916	2 461 532
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	5 009 176	5 578 281
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(731 508,83)	(2 110 649,80)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 500 586	2 409 942
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

		France	Exportation	6 mois	6 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				94 775
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges					
Autres produits				40	3
Total des produits d'exploitation (1)				40	94 778
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			360 062	2 089 802
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 322	2 757
	Salaires et traitements			335 191	232 545
	Charges sociales du personnel			135 034	74 674
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			25 913	28 757
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			37 583	48 629	
Total des charges d'exploitation (2)				896 105	2 477 164
RESULTAT D'EXPLOITATION				(896 065)	(2 382 387)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		(896 065)	(2 382 387)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	34 652	32 203
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	8 555	39 145
	Différences positives de change		330
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		43 207	71 678
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	142	229
	Différences négatives de change	286	61
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		428	289
RESULTAT FINANCIER		42 779	71 388
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(853 286)	(2 310 998)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(121 777)	(200 349)
TOTAL DES PRODUITS		43 247	166 455
TOTAL DES CHARGES		774 756	2 277 105
RESULTAT DE L'EXERCICE		(731 509)	(2 110 650)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de la période présente un total de **5 009 176** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **43 247** euros
 - un total charges de **774 756** euros

 - dégage un résultat de **-731 509** euros

La période considérée :

- débute le **01/01/2024**
- finit le **30/06/2024**
- et a une durée de **6** mois.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La situation intermédiaire au 30 juin 2024 est établie en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n°2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations incorporelles

Les coûts engagés sur la période de développement sont portés à l'actif sous respect des conditions d'activation:

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;

Brevets :

Les dépenses afférentes aux demandes de brevets sont immobilisées et amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de l'immobilisation. L'amortissement s'effectue sur une période de 5 ans.

Logiciels:

Les dépenses afférentes à l'acquisition de logiciels sont immobilisées et amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue de l'immobilisation. L'amortissement s'effectue sur une période de 3 ans.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Frais de Recherche :

Les travaux de recherche engagés au cours de l'année ne sont pas immobilisés mais directement comptabilisés en charges.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Dettes financières :

Le montant des dettes financières pour 53 356 € correspond au Prêt Garanti par l'Etat souscrit dans le cadre du COVID-19 en décembre 2020. Le remboursement de la première échéance est intervenu en décembre 2022. Le remboursement de la dernière échéance interviendra en novembre 2026.

Crédit d'impôt recherche (CIR) :

La société a procédé au titre de l'année 2023 à la déclaration d'un crédit d'impôt en faveur de la recherche pour un montant de 369 202 €. Ce crédit d'impôt recherche (CIR) concerne les projets NFL-101 et NFL-301.

Ce crédit d'impôt a été remboursé sur première demande à hauteur de 297 803 € en août 2024. Le solde pour 75 398 € a été accepté pour le montant demandé par l'administration mais fait l'objet de discussions sur la période de référence à retenir. Par mesure de prudence, ce montant a été neutralisé et vient donc diminuer le montant du Crédit Impôt Recherche du premier semestre 2024.

Au 30 juin 2024, la société a comptabilisé un CIR estimé à 193 176 € au titre du premier semestre 2024.

Avances conditionnées :

L'avance conditionnée définitivement perçue d'un montant de 126 977,35 € relative au programme DOS0103156 de Bpifrance fait l'objet depuis le 31/03/2022 d'un remboursement trimestriel de 18 000 €.

Le solde restant au 31/12/2023 de 977 € a été soldé le 02/01/2024.

Augmentation de capital du 16 avril 2024 :

Lors de sa réunion en date du 27 mars 2024 et faisant usage des délégations de compétence qui lui

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ont été consenties aux termes des 10^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant maximum de 4 000 000 € prime d'émission incluse. Le Conseil d'Administration a donné tout pouvoir au Président Directeur Général pour fixer les modalités définitives de l'opération dans les limites arrêtées par celui-ci (l' « Opération »).

Le 11 avril 2024, le Président Directeur Général, agissant en vertu de la subdélégation consentie par le Conseil d'Administration, a arrêté les modalités définitives de l'Opération.

Le 16 avril 2024, le Président Directeur Général a constaté l'augmentation de capital définitive pour un montant total de 3 089 175,75 € prime d'émission incluse, par voie d'émission de 1 506 915 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 0,03 € dont :

- 1 214 232 actions nouvelles pour un montant de 2 489 175,60 € (prime d'émission incluse) représentant 80,6% de l'Opération au profit de personnes issues des catégories de personnes décrites dans le 12^{ème} résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2023,
- 292 683 actions nouvelles pour un montant de 600 000,15 € (prime d'émission incluse) représentant 19,4% de l'Opération, au profit des investisseurs particuliers de nationalité française ou ressortissants des Etats-membres de l'Espace Economique Européen (l'« EEE ») *via* la plateforme PrimaryBid, en application des dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce et de l'article L.411-2-1, 1^o du Code monétaire et financier.

Le capital social de la société se trouve ainsi porté, après cette Opération de 243 203,07 € à 288 410,52 €.

Augmentation de capital du 12 mai 2024 :

Le 12 mai 2024 le Président Directeur Général a constaté l'augmentation du capital social, suite à l'attribution définitive de la première tranche de 91 779 actions gratuites attribuées, par décision du Conseil d'administration en date du 24 avril 2023, d'une valeur nominale de 0,03 € au profit de salariés et de mandataires sociaux. Ces actions gratuites sont soumises à une obligation de conservation pour une période d'un an à compter du 24 avril 2024.

Les actions nouvelles portent jouissance à compter de leur création et sont assimilées aux actions anciennes dès leur

création et font l'objet d'une admission sur le marché Euronext Growth Paris. Sur usage de l'autorisation conférée par la neuvième résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2023 et conformément à l'autorisation de pouvoirs consentie par le Conseil d'administration, l'augmentation du capital social pour un montant de 2 753,37 € a été réalisée par voie d'incorporation du compte "Primes d'émissions".

Le capital social se trouve ainsi porté après cette opération de 288 410,52 € à 291 163,89 €.

Avance récupérable forfaitaire de 1 500 000 € pour l'étude CESTO II :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Pour mener à terme l'étude clinique CESTO II destinée à évaluer l'efficacité et la sécurité de son traitement NFL-101 en tant que thérapie de sevrage tabagique, NFL Biosciences a obtenu une avance innovation par Bpifrance d'un montant de 1 500 000 € dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir 4 du plan France 2030.

Concomitamment à la signature du contrat en date du 20 février 2023, NFL Biosciences a perçu 1 050 000 € d'avance récupérable. Le reliquat de 450 000 € pourra être demandé par NFL Biosciences à l'achèvement de l'étude.

Les premiers résultats positifs de cette étude ont été publiés en juillet 2024. A réception des derniers documents administratifs des centres cliniques, la société activera auprès de BPI le déblocage du reliquat de 450 000 €.

Cette aide commencera à être remboursée à compter du 4ème trimestre 2025 à hauteur de 75 000 € par trimestre, et ce jusqu'au 3ème trimestre 2030.

Avance récupérable forfaitaire de 200 000 € pour NFL-301 :

Pour permettre l'avancement du projet NFL-301 (de la formulation du produit à l'autorisation d'essai clinique) NFL Biosciences a obtenu une avance innovation par Bpifrance d'un montant de 200 000 € dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir 4 du plan France 2030.

NFL Biosciences a perçu 140 000 € à la signature du contrat d'aide en avance récupérable, intervenue le 20 février 2023. Le solde de 60 000 € pourra être demandé par NFL Biosciences lorsque l'étude aura atteint l'étape d'autorisation d'essai clinique. De même que l'étude CESTO II, le remboursement s'effectuera selon les deux scénarios suivants :

- En cas de succès de l'étude, NFL Biosciences remboursera cette aide avec un échéancier de 10 000 € par trimestre à compter du 1er trimestre 2026.
- En cas de succès partiel ou de constat d'échec NFL Biosciences pourra être exonérée, toujours sur approbation de Bpifrance, de 60% (120 000 €) de ses obligations de remboursement

Les travaux sur le projet financé par cette aide sont toujours en cours.

Subvention 200 000 € Etude PRECESTO :

NFL Biosciences a obtenu le 17 janvier 2023 une subvention (non remboursable) de 200 000 € dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir 4 du plan France 2030 octroyée conjointement et à parts égales par le Ministère de l'Economie des Finances et de la Souveraineté et la Région Occitanie. Cette subvention a été perçue en deux temps :

- 140 000 € reçus en date du 20 septembre 2023 ;
- 60 000 € reçus en date du 17 juillet 2024.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Evènements post-clôture

Exercice Bon de Souscriptions d'Actions (BSA)

La société a été informée en juin 2024 de la volonté d'un actionnaire porteur de 12 500 BSA-2019 d'exercer l'intégralité de ses droits, chaque bon de souscription donnant le droit de souscrire à 10 actions au prix de 0,30 € par action.

L'opération a été réalisée en juillet 2024, avec l'émission de 125 000 actions nouvelles au prix de 0,30 € chacune soit 0,03 € de valeur nominale et 0,27 € de prime d'émission.

Le capital social se trouvera ainsi porté après cette opération post clôture de 291 163,89 € à 294 913,89 €.

Perspectives d'avenir

NFL Biosciences possède un horizon de trésorerie jusqu'au 3^{ème} trimestre 2025 et continue de s'appuyer sur une organisation aux coûts fixes limités. Pour poursuivre le développement de NFL-101 et initier celui de NFL-301, NFL Biosciences pourra se doter de financements complémentaires qui pourront provenir, indépendamment ou concomitamment (1) de financements non dilutifs, (2) de partenariat avec des sociétés pharmaceutiques, et (3) d'augmentations de capital.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	594 530		92 095			686 625
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	594 530		92 095			686 625
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	35 760		121 553			157 313
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 733		2 303			7 035
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 493		123 855			164 348
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	635 023		215 950			850 973

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 498	1 498	
	Impôts sur les bénéfices	490 979	490 979	
	Taxes sur la valeur ajoutée	368 242	368 242	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	60 000	60 000	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	8 729	8 729	
Charges constatées d'avances	46 516	46 516		
	TOTAL DES CREANCES	975 964	975 964	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	53 356	23 026	30 330	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 365 076	1 365 076		
	Personnel et comptes rattachés	38 489	38 489		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 702	50 702		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 523	6 523		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 845	4 845		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	11 925	11 925		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	1 530 916	1 500 586	30 330	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	(10 553)			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 818			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Effectif moyen

	30/06/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		4	
Professions intermédiaires			
Employés			
Ouvriers			
TOTAL		4	

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 30/06/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/06/2024
Capital social	228 203			62 961	291 164
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 211 946	(2 110 650)		(2 372 691)	2 728 605
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(3 421 728)			3 421 728	
Résultat de l'exercice	(2 110 650)	2 110 650		(731 509)	(731 509)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 907 772			380 489	2 288 261

Date de l'assemblée générale 30/05/2024

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

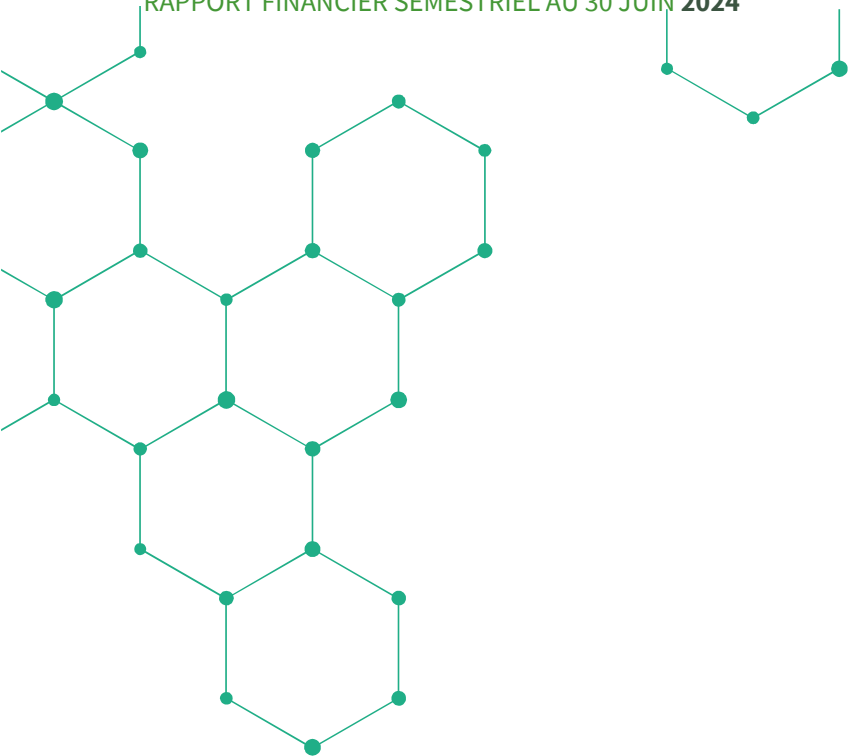
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 907 772

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 907 772

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 380 489

Le capital social de 291 163,89 € est composé de 9 705 463 actions de 0,03 € de nominal chacune.



5. RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

NFL BIOSCIENCES

S.A AU CAPITAL DE 291.163,89 EUROS

Siège social : 199 rue Hélène Boucher

34170 CASTELNAU-LE-LEZ

R.C.S. MONTPELLIER : 494 700 321

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES RELATIFS

A LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2024

Au Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la S.A NFL BIOSCIENCES et en réponse à votre demande effectuée dans le cadre des obligations d'information de votre société dont les titres sont négociés sur Euronext Growth, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes intermédiaires.

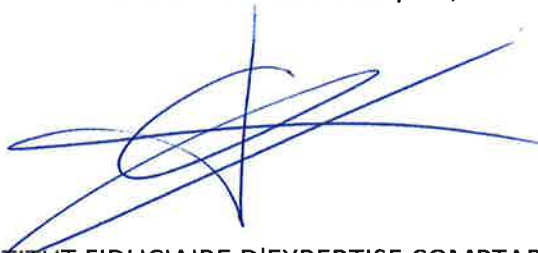
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 Juin 2024, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Fait à Montpellier, le 27 Septembre 2024.
Le Commissaire aux Comptes,



INSTITUT FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
Xavier GALAINE